

REGLEMENT INTERIEUR

*20^{ème} Festival International de Dieppe
Du vendredi 23 août au samedi 31 août 2024*

Article 1 : Organisation

L'Echiquier Dieppois organise le 20^{ème} Festival International de Dieppe au Casino de Dieppe et à la salle des Congrès du *vendredi 23 août au samedi 31 août 2024*.

Le Festival International se compose de 3 tournois :

- ▶ Le Tournoi A « Grand Prix - Duchesse de Berry » ouvert à tous les licenciés A.
- ▶ Le Tournoi B « Les Vikings » est réservé aux joueurs dont le classement Elo est strictement inférieur à 1700.
- ▶ Le Tournoi Senior « Open des Rois » est réservé aux joueurs nés avant le 1^{er} janvier 1974. Tout joueur doit pouvoir justifier son âge et son classement en présentant une licence ou une attestation. En cas d'absence de document, l'arbitre donnera un classement estimé.

Article 2 : Homologation et appariements

Ces tournois, homologués par la Fédération Française des Echecs (F.F.E) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E), se jouent en 9 rondes.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I conçu par Erick Mouret) se font au système suisse intégral. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E entrées en application en application le 1^{er} janvier 2023, adoptées au 93^e congrès de la FIDE à Chennai (Inde). Les résultats des parties seront comptabilisés pour le classement ELO FIDE d'octobre 2024.

Article 3 : Cadence

1h30 min. + 30s par coup pour les **40** premiers coups puis **30 min. + 30 s** par coup pour finir la partie. La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

Article 4 : Inscription

Les droits d'inscription sont les suivants :

Tournoi A « Grand Prix - Duchesse de Berry » : Tarif Senior : 60 € Jeunes (- 20 ans) : 50 €

Tournoi B « Les Vikings » : Tarif Senior/Jeune : 46 €

Tournoi Senior « Open des Rois » : Tarif Senior : 60 €

Aucune inscription sur place. Places limitées à 250 joueurs (70 dans l'Open des Rois)
Clôture des inscriptions : Jeudi 22 août à 18h.

En cas de retard, prévenir l'arbitre par téléphone au 06-52-68-59-75

Article 5 : Horaires prévisionnels

Ronde 1 : Vendredi 23 août à 14h

Ronde 2 : Samedi 24 août à 14h

Ronde 3 : Dimanche 25 août à 14h

Ronde 4 : Lundi 26 août à 14h

Ronde 5 : Mardi 27 août à 14h

Ronde 6 : Mercredi 28 août à 14h

Ronde 7 : Jeudi 29 août à 14h

Ronde 8 : Vendredi 30 août à 14h

Ronde 9 : Samedi 31 août à 9h

Cérémonie de remise des prix : Samedi 31 août à 17h00

Article 6 : Demande de bye

Les joueurs peuvent solliciter un « BYE » auprès de l'arbitre, c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, tout en marquant un demi-point (0,5 point). Ils devront impérativement prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente. Les joueurs sont limités à 1 « BYE » maximum, et avec impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.

Article 7 : Classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

En accord avec l'article C07-16.6, le calcul des départages sera calculé par le logiciel PAPI, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023. Ces systèmes de départage des ex aequo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué puis la performance et enfin le Buchholz.

Les prix offerts au titre du classement général sont partagés au système HORT et les prix spéciaux sont attribués à la place réelle. Ils ne sont pas cumulables (sauf pour la meilleure performance à chaque ronde). La liste complète des prix sera affichée lors de la 5^{ème} ronde au plus tard.

Concernant les prix du classement général attribués au système HORT, les prix inférieurs à 50 € ne sont pas distribués mais reversés sur les prix supérieurs.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce ipso facto à son prix.

Article 8 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Michel BARBAUT (AFO2). Il est assisté par Khaled BENADDOU (AI) , Olivier DELABARRE (AFO2), Gabin GOURY MENARD (AFO1), Nicolas BOITOUZET (Arbitre Fédéral), Jean MAHAUT et Benoit DABADIE (Arbitres Stagiaires).

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 30 coups.

Article 10 : Comportement des joueurs et forfaits

Il est interdit d'analyser dans la salle du tournoi. Il est aussi interdit de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit. Les joueurs en cours de partie ne peuvent avoir accès qu'à l'espace de jeu de leur tournoi, aux toilettes, à la buvette et à l'espace fumeur.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Les téléphones portables doivent être complètement éteints dans la salle de jeu. Les joueurs ne sont pas autorisés à avoir un téléphone portable ou tout autre moyen électronique de communication sur eux pendant leur partie. Ils peuvent être éteints et rangés dans un sac à part ou un vêtement (veste, blouson etc) à condition de ne pas être en contact avec les joueurs pendant leur partie. En cas de doute, l'arbitre pourra utiliser un détecteur de métaux pour toute vérification. En cas de manquement, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9

Le forfait est déclaré après 1 heure de retard, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 11 : Commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 12 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les deux joueurs rangent les pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule. Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les originaux des feuilles de parties signées à la table d'arbitrage.

Article 13 : Photographies

Des photos et vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées sur le site internet et les comptes réseaux sociaux du club. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

Article 14 :

L'inscription au 20^{ème} Festival International de Dieppe implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal
Michel BARBAUT

L'organisateur
Olivier DELABARRE